

Commission de Suivi de Site (CSS) de Fibre Excellence Provence à Tarascon

Réunion du 4 mars 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 03 FEVRIER 2025

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

Cécile LENGLET	SOUS-PREFETE D'ARLES	Présente
Naoual BELKENADIL	SOUS-PREFECTURE D'ARLES	Présente
	PREFECTURE DU GARD	
Maria CRIADO	ARS PACA	Présente
Jean-Luc LASALLE	SANTE PUBLIC FRANCE	
Sébastien PREVOST	DREAL PACA	
Olivier SUJOL	DREAL PACA	Présent
Isabelle CHARLEMAGNE	DREAL AUVERGNE RHONE ALPES	
Robert UNTERNER	DDTM DES BOUCHES-DU-RHONE	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

Fabien BOUILLARD	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Serge MANNONI	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Max SOULIER	COMMUNE DE BEAUCAIRE	Présent
Lucien LIMOUSIN	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES, CRAU, CAMARGUE, MONTAGNETTE	
Roland PORTELA	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	
Pierre RAVIOL	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT (SYMADREM)	

Suppléants

Francis DEMISSY	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Serge RIOUSSET	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Nelson CHAUDON	COMMUNE DE BEAUCAIRE	
Clotilde MADELEINE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES, CRAU, CAMARGUE, MONTAGNETTE	Présente
Mandy GRAILLON	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	
Gilles DUMAS	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT (SYMADREM)	

COLLEGE « ASSOCIATIONS ET RIVERAINS DES INSTALLATIONS CLASSEES »

Titulaires

	Association des Résidents du Quartier Marly	
Bruno EMERIC	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	Présent
Marie REGUIS	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE (SPN)	
Philippe CHANSIGAUD	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL (ADER)	

Bernard CATHELAN	LIGUE DE DEFENSE DES ALPILLES	Présent
Martine HAGUENIN	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	
Annick BLANC	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
Thierry MAZOYER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	
Alexandre REGNIER	ASSOCIATION LES FLAMANTS ROSES DU TREBON	Présent

Suppléants

	ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER MARLY	
Alexandre COUTURIER	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	
Jean-François GOSSELIN	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE (SPN)	
Laurence CAILLIET	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL (ADER)	
Marcel VALETTE	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	Présent
Jean-Luc MOYA	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
Bruno GAUTHIER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	
Bruno Jean Marie SCHICKELE	ASSOCIATION LES FLAMANTS ROSES DU TREBON	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

Stéphane DE GELIS	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Chloé CAPDEILLAYRE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présente
Arthur CHAUDIERE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent

Suppléants

Thomas PETREAU	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	
Nicolas MICHELON	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	
Vincent CHAPELLE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

Laurent QUINTO	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Frédéric SANCHEZ	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Gaël ASSANTE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Arnaud HERISSON	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent

Suppléants

David CANTI	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	
--------------------	-----------------------------------	--

EXPERTS

	SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE	
CLAUDE BAURY	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	Présent
	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	
SEBASTIEN MATHIOT	ATMOSUD	Présent
	ADEME PACA	

SECRETARIAT CSS

Nicolas JEAUNEAU	CYPRES	Présent
-------------------------	--------	---------

QUORUM**NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES**

COLLEGE ÉTAT : 12 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	48 VOIX / 72
COLLEGE COLLECTIVITES : 12 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	48 VOIX / 72
COLLEGE ASSOCIATIONS : 8 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 9 MEMBRES	32 VOIX / 72
COLLEGE EXPLOITANT : 24 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	72 VOIX / 72
COLLEGE SALARIES : 18 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	72 VOIX / 72

TOTAL : 19 PRESENTS - 0 REPRESENTE = 19 MEMBRES (SOIT 272 VOIX) SUR 28 MEMBRES (360 VOIX).

La réunion débute à 14h, elle est ouverte par Madame la Sous-Préfète d'Arles qui préside la séance.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le délai de rédaction et de transmission du compte-rendu des CSS est fixé à 2 mois.

Une petite modification des membres de la commission est réalisée, avec M. Chaudon remplace M. Pérignon, dans le collège des collectivités.

Résolution :

Le règlement intérieur est approuvé.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 272

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 13 FEVRIER 2024.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :

Le compte-rendu de la CSS du 13 février 2024.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 272

PRESENTATION DU BILAN 2024 PAR L'EXPLOITANT

M. De Gélis, responsable de Fibreexcellence Provence depuis 9 mois se présente.

D'abord, le contexte économique et industriel. Donc une performance industrielle dans un contexte difficile. Fibre Excellence Provence a amélioré sa performance industrielle depuis le grand arrêt 2024. Au niveau du contexte mondial, il y a une capacité mondiale de production qui est stable, mais un repli de la demande qui s'explique notamment par une économie morose en Chine depuis le COVID et une concurrence qui s'accroît de la pâte russe sur le marché asiatique.

Donc des prix de vente mondiaux en baisse et des approvisionnements en bois à des prix historiquement élevés. La production de l'année dernière, c'est 214.000 tonnes.

Monsieur Chaudière présente le bilan 2024 de l'exploitant.

Sécurité.

On a eu un départ de feu l'année dernière au niveau des tours amont, ce sont les tours de refroidissement de l'usine. Il y a eu 3 départs de feu localisés et sans conséquence sur toute l'année. Dans les retours d'expérience par rapport à ces départs de feux, nous avons rajouté des caméras thermiques sur le site pour pouvoir réagir plus rapidement dès que ça se propage.

Environnement

Il y a eu 2 nouveaux arrêtés préfectoraux en 2024 :

- Arrêté préfectoral complémentaire du 31 mai qui fait suite à l'arrêté IED du 12 octobre 2022, qui concerne le bruit et qui encadre le plan d'action bruit, la combustion des boues dans la chaudière écorces et le PSE. Il y aura 2 campagnes par an sur les paramètres métaux, HAP, dioxines, furanes et poussières avec 4 points de mesure. L'objectif est de le faire au premier trimestre 2025. On va chercher maintenant précisément où positionner ces points de mesure.
- Arrêté préfectoral de mise en demeure du 16 septembre 2024, qui demande le respect des VLE sur les rejets aqueux, notamment pendant les périodes d'arrêt. Là-dessus, Fibre excellence travaille à établir un plan d'action pour revenir en conformité. Concernant la mise en place des évaporateurs et le respect des VLE sur le SO₂ chaudière liqueur noire, ces mises en demeure sont contestées.

Nous avons contesté ces mises en demeure du tribunal administratif de Marseille pour les raisons suivantes, le projet de changement de la ligne d'évaporation c'est un projet lancé à l'initiative de Fibre excellence pour principalement fiabiliser le fonctionnement de l'usine et augmenter sa capacité, réduire le coût d'entretien lié à la vétusté des évaporateurs actuels et diminuer la consommation fioul. En aucun cas la réglementation n'imposait le changement de cette ligne d'évaporation. D'autre part on a contesté cette mise en demeure parce que les VLE définies par l'arrêté du 19 octobre 2022 ne tiennent pas compte de la siccité de la liqueur noire, contrairement à ce que prévoient les textes européens et nationaux.

On conteste cette mise en demeure, mais on reste aussi focalisés sur la mise en place de la nouvelle ligne d'évaporation qui reste un projet stratégique pour le site. On continue de travailler pour cette mise en place et nous prévoyons une finalisation de ce raccordement au prochain grand arrêt 2025.

Diapo 13 - Bilan des événements

Aucun événement majeur depuis mai 2024.

8 remontées à la DREAL pour des événements en mineurs ou programmés et 32 fiches G/P.

Diapo 23 - Impact environnemental

Concernant les rejets atmosphériques de la chaudière de liqueur noire, on observe des rejets stables et bien inférieurs aux VLE sur les paramètres NO_x et poussières. Cependant sur les rejets SO₂, même si on est en conformité avec des mesures qui sont réalisées par un organisme de contrôle, on observe des dépassements en 2024 sur les mesures qu'on effectue avec notre autosurveillance. Après investigation, on s'est rendu compte que notre capteur surévaluait quand même de 40% ces valeurs en SO₂ et depuis on a mis à jour le QAL2. Pour maintenir au plus bas ce paramètre on continue nos actions pour améliorer la qualité de la liqueur noire, en stabilisant le process. On travaille à diminuer le plus possible la sulfidité de la liqueur noire.

Diapo 30 - PFAS

Nous avons analysé les PFAS dans nos rejets suite à une nouvelle réglementation nationale. On a recensé les PFAS dans notre usine et aucun ne rentre dans notre process. La réglementation prévoyait des analyses sur 20 PFAS, nous en avons analysé 28 pour avoir un spectre plus large.

Un laboratoire indépendant a fait ces analyses en entrée et en sortie d'usine et aucun de ces 28 PFAS n'a été retrouvé sur aucune de ces campagnes.

Diapo 32 - Signalements

La typologie des signalements n'a pas vraiment évolué. Il y a une majorité de signalements odeur, avec quand même une baisse significative des signalements odeur. Dans le travail d'interprétation qu'on fait de ces signalements, il y a presque 60% qu'on n'explique pas par rapport à des dysfonctionnements de l'usine ou de systèmes de traitement des gaz odorants.

BILAN DES INSPECTIONS PAR LA DREAL

M. Sujol présente le bilan des inspections de la DREAL (diaporama en annexe).

Inspection du 21 mars 2024 : suites des visites 2023, grand arrêt 2024, projet évaporateurs, respect des VLE de la chaudière liqueur noire et instructions diverses

- L'ensemble des points relevés en 2023 sont soldés, dont la MED du 27/12/2023
- La chaîne d'évaporation de la liqueur noire n'était pas opérationnelle, elle devait l'être au titre de l'arrêté complémentaire d'octobre 2022 donc, l'inspection a proposé une mise en demeure sous 12 mois
- Mise en demeure de conformité de la chaudière à liqueur noire concernant la VLE journalière en SO₂.

Bien entendu, Fibre excellence, vous a présenté le fait qu'ils aient porté ces actes-là, devant le tribunal, mais ce n'est pas suspensif de toutes les étapes suivantes donc c'est un sujet sur lequel nous reviendrons cette année et sur lequel on a une volonté forte de maintenir une pression, on souhaite voir des résultats sur ce sujet-là.

- Arrêt de la STEP durant le grand arrêt -> dépassement des VLE pour certains paramètres, proposition de MED sous 12 mois. Durant cette période la station d'épuration ne traitait pas les effluents de l'usine, il y avait tout de même le maintien d'une production d'effluents, car il y avait des rinçages d'unités, etc. Ces rejets partaient directement au Rhône sans traitement.

L'autorité préfectorale a pris un arrêté de mise en demeure sur ces sujets-là, le 16 septembre 2024. Cela fera l'objet d'un contrôle en 2025.

Inspection du 8 juillet 2024 : vieillissement des installations, incidents/accidents

Le service d'inspection interne de fibre excellence est efficace et très bien organisé.

Cette inspection n'a donné lieu à aucune non-conformité.

Inspection du 8 août 2024 : équipements sous pression

Fibre excellence avait demandé un report d'échéance réglementaire sur certains équipements. Les 29 équipements concernés étaient tous à jour de leur contrôle réglementaire.

Arrêté préfectoral complémentaire du 31 mai 2024 :

- Conclusions de l'étude bruit (réfection des locaux à copeaux, travaux d'insonorisation à venir au niveau des tours aéroréfrigérantes)
- Conclusions du positionnement du site vis-à-vis de l'incinération des boues de STEP
- Meilleures techniques disponibles vis-à-vis du BREF 'incinération'

Les mises en conformité concernent le renforcement de toute la surveillance en continu des rejets sur cet équipement-là, à savoir une mesure en continu des paramètres HCL, HF, COT et un plan de surveillance environnementale (PSE) , et la mise en œuvre « meilleures techniques disponibles » d'incinération sur la chaudière à écorces.

Plan de surveillance environnementale

Il y a un certain nombre de paramètres qui concernent un suivi qui n'était pas réalisé jusque-là, avec les rejets de métaux, les rejets de dioxine et de furanes, de poussières et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Ce PSE impose à l'exploitant, de faire des mesures sur ces points dans plein de matrices que ça soit l'air, les sédiments, la terre, d'aller chercher éventuellement la présence d'élevage autour de l'usine mais en l'occurrence il n'y en a pas.

Ces résultats seront présentés en CSS l'année prochaine, puisque le plan de surveillance sera mis en œuvre cette année.

Nous avons reçu la version un du PSE le 1er août 2024, sur lequel nous avons effectué des demandes de compléments. Nous venons de recevoir la version 2 et donnons un feu vert sur la mise en place du plan moyennant la prise en compte des modifications demandées.

Instructions 2025

- PFAS sobriété hydrique,
- solde des écarts,
- mises en demeure en cours,
- risque accidentel.

Il y a 2 instructions particulières à indiquer :

- la demande de l'exploitant de mettre fin à la surveillance des eaux souterraines au niveau du parc Nord
- le dossier de porter à connaissance pour le sujet de la reprise de la production en pâte blanchie avec la technique de délignification à l'oxygène.

BILAN DES NUISANCES OBSERVEES PAR ATMOSUD

L'outil Signalaire est plus ergonomique que l'ancien. Pour autant il présente encore des difficultés d'utilisation, c'est peut-être lié aussi à la couverture réseau. Il y a des citoyens en tout cas qui nous disent rencontrer quelquefois des difficultés à faire le signalement.

Le moindre signalement venant dans le cercle bleu est transmis immédiatement à l'industriel. Parfois, les signalements ne le concernent pas et donc charge pour lui de regarder ce qui pourrait le concerner ou pas.

Ce n'est pas 2-3 personnes qui sont derrière ces signalements parce qu'il y a quand même beaucoup de gens qui font remonter ces nuisances.

En 2024, dans notre base de signalement nous avons enregistré moins de signalements de nuisances, c'est à dire 526 sur l'année, qu'il y en avait les années d'avant (782 ou 642), ça reste quand même des chiffres assez importants. Le bruit reste encore bien présent, même si peut être le sujet odeur s'est amélioré cette année vous concernant, mais le bruit me semble une constante.

Plus largement sur le territoire en 2024, mathématiquement, je comptabilise de l'ordre de 30% de signalements en moins. Cela reste un lieu où la nuisance est perçue par le citoyen relativement fréquemment (600-700 signalements dans une année). Avec une vision régionale région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il y a assez peu de territoires qui font autant remonter des nuisances.

Vous, Fibre Excellence, restez quand même le grand contributeur de ces nuisances, sur les olfactives c'est de l'ordre de 70% des signalements qui vous désignent. Et sur le bruit, c'est quasi à 100%, pour les gens qui nous déclarent être gênés par le bruit, en lien avec vos activités. Enfin le dernier petit point qui ne vous concerne pas directement, la SEDE monte en puissance et gêne de plus en plus les riverains, puisqu'en 2024 ils totalisent de l'ordre de 25% des nuisances olfactives (13% en 2023 et 8% en 2022).

QUESTIONS DIVERSES

Mme Lenglet : Dans une des slides que vous avez présentées, vous dites que, sur les actions sur la chaudière à liqueur noire, pour continuer à réduire votre impact environnemental sur les rejets atmosphériques, vous avez mis en place une purge des sulfates, à quoi cela correspond-il ?

M. Chaudière : Les sulfates sont récupérés sous forme de poussière par nos électrofiltres. Cela contient la matière première qui nous permet de refabriquer la soude mais aussi des sulfates. Donc si on veut faire baisser le taux de soufre de toute notre boucle, on fait sortir ces cendres à la sortie de l'électrofiltre.

Mme Lenglet : Et donc qu'est-ce que vous en faites ?

M. Chaudière : On les évacue, cela sort de notre process. Soit on les dissout, on les met dans la station d'épuration, on n'a pas mesuré d'impact, sinon on peut les évacuer il y a des sites qui font cela.

Mme Capdeillayre : On vise une subtilité de seuil, c'est à dire que tous nos sulfates ne sont pas purgés. C'est une infime partie pour se situer dans des bonnes concentrations pour avoir une meilleure qualité et ainsi de réduire nos rejets.

M. Regnier : Concernant les envois des différentes présentations, si c'est possible d'éviter de le faire 5 jours avant la réunion, pour que tout le monde puisse se préparer sereinement.

Mme Capdeillayre : Cela a été envoyé dans les délais.

M. Regnier : On l'a reçu 5 jours avant la réunion, pour ma part en tout cas. Je ne sais pas quel délai a été déterminé.

M. Regnier : Autre question concernant un point évoqué par la DREAL qui a demandé donc à l'exploitant de quantifier tous les rejets lorsqu'ils ont un incident. J'ai compris que ça va faire l'objet d'un contrôle,

mais est ce qu'il a été envisagé un délai de mise en œuvre ? Est-ce que c'est prévu pour une mise en place en 2025 ? C'est déjà en place ?

M. Sujol : Nous avons déjà eu une analyse qui traite de l'année 2023. L'idée en fait, c'est avoir une estimation de la part de rejets polluants attribuable aux arrêts. Cela a été évalué de mémoire autour de 3% des émissions de polluants annuelles imputables aux incidents.

M. Regnier : Est-ce que cela peut être intégré au bilan de l'exploitant ?

M. Chaudière : Nous n'avons pas eu le temps de le faire pour 2024, on est sur du N-2. En janvier février, on n'aura pas le temps de faire ce bilan-là.

Là on avait les chiffres de 2023 et on s'est dit que ça n'allait pas trop intéresser. À la prochaine CSS nous pourrons présenter les chiffres de l'année N-2.

M. Regnier : Oui, je pense que ce serait intéressant pour nous au moins de savoir est-ce que les gênes sont plus ressenties pendant une période d'arrêt ou pendant votre fonctionnement normal.

M. Regnier : La DREAL a évoqué que vous avez eu des problèmes de rejets d'eau qui n'était pas traitée lors des arrêts. Donc actuellement l'usine est en arrêt, qu'est ce qui a été mis en place pour traiter et maîtriser ça ?

Mme Capdeillayre : Sur cet arrêt la station d'épuration est en fonctionnement. Lors des phases d'arrêt, les effluents ont été placés dans les bassins d'urgence pour éviter que ça parte directement à la station d'épuration. Ils seront repris progressivement en fonction de la capacité de la station d'épuration à prendre cette pollution et de la traiter. Par rapport à l'année dernière, on a bien pris acte et on est en train de faire un plan pour justement, lors des grands arrêts où l'on a en fait la station d'épuration qui est en travaux, proposer des choses qui sont plus matures.

À savoir que jusqu'à là le canal de comptage ne donnait pas les bonnes valeurs. Il a été refait en 2018 et on a pu voir aussi les écarts qu'il pouvait y avoir suite à la conformité de ce canal de comptage.

On prévoit de remettre à la DREAL sur le premier trimestre un plan pour justement, quand la station d'épuration est by-passée, qu'elle est arrêtée pour des raisons de travaux de maintenance, définir quel est le plan pour gérer les rejets. C'est ce qui se fait aussi dans des autres usines telles que Saint-Gaudens, il y a des choses qui se font et qui marchent bien. Donc voilà, on va présenter ce plan.

M. Regnier : donc ça va être mis dans les bassins d'urgence qui seront suffisamment dimensionnés pour recevoir d'autres incidents

M. Sujol : Pouvez-vous rappeler le volume de ce bassin, s'il vous plaît, c'est quand même important.

Mme Capdeillayre : Il me semble que c'est 9000 m³.

M. Regnier : Par rapport au plan de surveillance de l'environnement, vous avez présenté des points de suivi, mais est ce que qu'il est prévu dans le secteur des stations témoins pour comparer ces différents points ? Et, de ce que j'ai compris, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'élevages dans le secteur, mais il y a des élevages qui sont compris dans le secteur de l'étude.

M. Sujol : Dans le V2 de mémoire je ne sais pas, mais la V1 ce n'était pas d'élevages dans un rayon de 2km autour de l'usine.

M. Regnier : 2 km je ne sais pas, mais dans l'encadré violet y a des bovins et des ovins qui sont présents.

M. Sujol : Là la demande, c'est à 2 km autour de l'usine. En fait, c'est parce que notamment les dioxines/furanes sont lipido-accumulable. Je parle sous couvert de l'ARS, ça s'accumule dans les graisses. Et donc le lait est un bon marqueur sur l'ingestion possible de ce type de polluant. Mais c'est si possible. Et en l'occurrence là il n'y en a pas d'après l'exploitant.

M. Regnier : Et est-ce que vous avez pensé à un bon marqueur aussi, le miel ?

M. Sujol : Les abeilles, les lichens, ce sont des choses qui sont un peu en phase exploratoire. De mémoire, ce n'est pas prévu dans le PSE de Fibre Excellence.

M. Regnier : À défaut d'élevages, peut être que ça peut être rajouté.
M. Chaudière : On a fait mandater une société spécialisée qui s'est tenue au guide de l'Ineris, qui a été présenté, et ces méthodes ne sont pas encore définies dans ce guide, donc c'est pour ça, on n'a pas cherché de solutions innovantes, on a demandé de faire quelque chose qui tienne par rapport à ce qui est prescrit au niveau national et c'est pour cela que ça n'a pas été abordé. Ce sont des sociétés spécialisées qui ont toute ma confiance. Ça reste du classique.

M. Emeric : Bonsoir, Bruno Emeric, je représente le syndicat agricole du département. Sur le sujet des analyses qui risquent d'être faites concernant ce suivi, moi je demande que le laboratoire soit choisi avec la profession agricole et qu'on définisse en un mot, qu'est-ce qu'on va faire comme analyse. Pour compléter, on ne peut pas laisser seul l'industriel choisir son laboratoire, détenir des résultats du laboratoire et voir tomber un jour des analyses positives ou négatives qui viendraient détruire notre activité agricole. Donc dans le cadre de la protection de l'emploi que nous représentons, nos activités agricoles, je souhaite qu'on travaille en amont avec vous les services de l'État, le service de la DREAL, qu'on définisse ensemble et qu'on ne laisse pas ce suivi dans les seules mains de l'industriel.

Quand on voit par exemple les analyses qui sont transmises au niveau de la nappe phréatique, pour l'industriel il n'y a aucun souci, mais il y a bien des présences de métaux lourds, par exemple d'arsenic dans la nappe phréatique alors, qui ne dépend pas de l'activité actuelle de Fibre Excellence, c'est le passé mais il y a une présence de métaux lourds excessive. Bien sûr, on est sur un site où la nappe phréatique est drainée vers le Rhône mais bon il y a des présentations qui ont été faites pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord. On ne peut pas accepter ça, même si on reconnaît que dans l'ensemble l'industriel va dans le bon sens.

Ce que l'on note en premier c'est l'abandon de la pâte blanchie, ce qui a vraiment amené une amélioration significative parce que l'industriel, pour le coup, emploie moins de produits chimiques, notamment de chlore, pour blanchir cette pâte, que ce soit au niveau des rejets, ou même au niveau des fumées.

Sur le bruit, on va dire qu'il y a une petite amélioration avec ces portes sectionnelles qui ont été faites sur la machine qui écorce le bois, enfin qui fait des copeaux, mais par contre, sur les écorceurs il n'y a toujours pas d'amélioration. Ça s'est sensiblement amélioré, mais on l'avait dit il y a 3 ou 4 ans de soigner l'isolement de ces écorceurs qui nous gênent profondément, surtout quand l'usine travaille la nuit, donc là on est en dehors de la légalité puisque on dépasse les décibels autorisés. On entend les troncs bois s'entrechoquer et c'est regrettable, c'est assez facile d'isoler sérieusement ces 2 écorceurs et on regrette que ce ne soit pas encore fait. On souhaite que ça avance rapidement là-dessus.

Sur les odeurs, il y a une sensible amélioration aussi. Par contre, ce qu'on note, c'est que vous augmentez la capacité de production de l'usine bien sûr pour aller chercher des bénéfiques, mais vous n'avez pas d'outils pour vous permettre des augmentations de production telles que vous le faites. On vous demande d'avancer encore plus vite sur la maîtrise de ces rejets de mauvaises odeurs autour de l'usine, qui influent directement sur l'activité agricole, mais aussi l'activité touristique. On voit que la Commune de Tarascon est la commune la plus pauvre dans le domaine de l'activité touristique si on compare aux autres communes environnantes et le pays d'Arles, vous savez Madame la Sous-Préfète, ne peut pas se passer de cette activité touristique pour maintenir, développer l'emploi, car quand on parle d'emploi avec Fibre Excellence, je pense qu'il faut aussi parler des emplois que Fibre Excellence détruit. Et là, c'est un sujet qui est un peu accablant. On ne peut pas laisser traîner cette usine pour se mettre aux normes même si on le sait, on va

souligner et on est d'accord pour le dire, qu'on va dans le bon sens. Mais il faut avancer. Il faut avancer sérieusement. Je rappelle que cette usine fait partie d'un groupe qui est parmi les 2, je crois, les 2 producteurs mondiaux. Le patron de cette usine fait partie du club des 100 milliardaires de la planète et on ne peut pas accepter qu'on traîne aussi longtemps pour avancer sur des sujets tels que les évaporateurs.

Vous n'avez pas terminé ces travaux pour mettre cette nouvelle ligne d'évaporateurs en route, pour quelque chose comme 4-12 millions d'euros. C'est inacceptable. C'est un élément qui vous rapporte directement, la vente d'électricité, même si on voit que sur vos bilans, vous êtes à -17M€ sur la vente d'électricité ? On ne comprend pas bien pourquoi, parce que l'ancien directeur avait dit que vous étiez sorti d'un contrat fixe de rachat avec l'État pour être sur une vente sur la bourse de l'électricité qui est largement porteuse et vous avez été largement gagnant. Donc après les chiffres que vous présentez dans vos bilans ça m'interpelle en tant que chef d'entreprise parce qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres quand on a des holdings au-dessus des entreprises.

Le 7 juin, je vous avais signalé, Monsieur Chaudière, un nuage jaune qui est sorti au niveau de vos évaporateurs. Vos évaporateurs sont en fin de vie, c'est pour ça qu'il y a urgence et je me tourne vers la DREAL pour avancer sur la mise en route de ces nouveaux évaporateurs. Vous ne m'avez pas rappelé, Monsieur Chaudière, je rappelle que nous on représente 100 emplois, ce ne sont pas les seuls et la protection des salariés ça compte plus que tout pour nous et je regrette que quand vous faites une présentation vous soyez des élèves parfaits, et je suis désolé mais dans la réalité, je vous signale un nuage jaune qui s'évapore, vous ne revenez pas vers moi, ni pour me rassurer, ni pour rassurer mes salariés. Voilà, je regrette, on doit vivre dans une bonne harmonie. Je vous rappelle que vous travaillez dans l'espace rural, votre usine se trouve dans l'espace rural et vous vous devez de vivre dans des relations où l'on puisse assurer la sécurité de nos salariés. Et pourquoi vous ne m'avez pas rappelé pour m'expliquer ce qui s'est passé le 7 juin ?

M. Chaudière : Je vais vous répondre, je note petit à petit. Je vous fais un retour après.

M. Emeric : Quand vous by-passez vos électrofiltres sur la chaudière à écorce et sur la chaudière à liqueur noire, c'est que vous avez un incident, et là vous nous remettez des poussières. On revient à la situation d'avant où vous aviez tous vos électrofiltres qui étaient hors service. Je rappelle que l'avancée de cette réunion de CSS a permis à ce que l'ancien préfet Stéphane Bouillon a exigé de Fibre Excellence de renouveler ses électrofiltres, donc ce comité de suivi de site est utile et a permis de sécuriser, de faire, investir l'industriel. Je crois que changer les électrofiltres c'était 20 M€ d'euros, vous avez investi et c'est très bien. On le souligne et on est passé d'une situation qui était insupportable à une situation qui a été miraculeuse parce qu'en temps normal, quand les électrofiltres fonctionnent bien, il n'y a plus de fumée qui s'échappe.

Même les salariés de l'usine n'en sont jamais revenus. Donc oui, quand vous investissez sérieusement, vous arrivez à avancer et il faut savoir que toutes ces poussières que vous rejetez, par la chaudière à liqueur noire, viennent se déposer, sur la ville de Beaucaire et sur l'environnement. Les gens, les citoyens, sont ignorants de tout ça parce que le sujet de Fibre Excellence ne passionne pas beaucoup et qu'en gros personne n'a compétence dans ce domaine-là.

Après, je suis aussi surpris par les ventes de CO₂. En 2016, c'était 1,7 M€, là vous êtes passés à 22 M€, je crois que c'est un cadeau que vous a fait le ministère de l'écologie, et tant mieux. Et encore une fois, 22 M€, je pense qu'ils doivent être employés directement à moderniser cette usine.

Nous, agriculteurs, je pense qu'on participe plus avec toutes nos prairies de Crau et on n'a pas de tels cadeaux. Avancez surtout sur les rejets de mauvaises odeurs, des NOx, des SO₂. De même, il y a une petite amélioration mais c'est ça reste insupportable quand vous avez de telles capacités de production journalières.

Mme Lenglet : Monsieur Emeric, on va essayer de répondre point par point.

M. Chaudière : Concernant le choix du laboratoire, pour nous en fait, il est déjà fait parce que pour pouvoir réaliser les mesures sur le premier trimestre 2025, on a déjà dû choisir le laboratoire. Ce que je vous propose c'est que je vais passer les éléments à Monsieur Sujol pour qu'il les vérifie, qu'il les communique. Je n'ai pas de problème à consulter d'autres laboratoires, mais si on veut pouvoir les faire au premier trimestre 2025, on ne pourra pas changer. Ce sont des laboratoires Cofrac, des grands groupes. Après, l'année prochaine, on pourra consulter d'autres laboratoires, vu que ça va être des mesures régulières.

M. Emeric : Je voulais seulement dire que lorsque vous allez venir dans l'espace rural, chez nous, dans le domaine des agriculteurs, je demande à ce qu'on travaille ensemble et travailler ensemble, ce n'est pas imposer l'idéologie d'un industriel mais c'est partager. On prépare, on va analyser quoi. On vient d'en parler. Vous n'avez pas pensé à analyser le miel. Apparemment, il n'y a pas d'éleveurs de notés chez vous dans les 2 km. Je suis désolé, il y a des éleveurs, il y a des éleveurs de moutons dans les 2 km qui pâturent. On doit travailler ensemble et je demande que nous soyons associés, nous, monde agricole, voilà simplement.

M Chaudière : Entendu. Mais c'est l'objet de ces CSS aussi, d'échanger sur chaque sujet, mais je note.

M. Sujol : Je me permets de lever une petite ambiguïté. Le choix du laboratoire en charge du PSE est du ressort de l'exploitant et non de l'État - DREAL. Le PSE est élaboré sur la base du guide national dont je vous ai parlé. Généralement, la DREAL n'impose pas de laboratoires, sauf lors des contrôles inopinés. Mais bien sûr, ils n'ont pas vocation à être contredit chaque année. Si on change de laboratoire au final on va comparer des choses différentes donc ça n'ira pas. Sur le principe de l'élevage, des prélèvements éventuels de production agricole, je comprends votre inquiétude. Ce n'est pas prévu dans le PSE actuel de Fibre Excellence mais c'est ce qu'on trouve généralement quand on parle d'incinérateurs puisqu'un incinérateur émet beaucoup plus de dioxines/furanes. Donc en fait le PSE, il est adapté, c'est le même outil que ce soit un incinérateur de déchets dangereux, moins dangereux ou de l'incinération de groupe papetier. Et il est adapté, ce sont des prélèvements dans l'air ambiant, des poussières et des retombées dans des endroits qui sont aussi proches de l'exploitation agricole. Alors après je ne sais pas quels agriculteurs sont présents, comment va se faire la mise en place des outils. Tout ça, je le laisse à la limite, aux partenaires locaux et libre à vous d'échanger là-dessus pour déterminer à quel endroit. Si vous avez connaissance d'élevages, on est preneurs d'informations pour savoir les périodes, si ça peut être intégré au PSE.

Je ne vais pas parler pour l'exploitant, mais j'ai le sentiment que cette mesure a été bien accueillie. Là-dessus, on a critiqué beaucoup la version une, dans le bon sens, et la version 2 a été honnêtement améliorée. Il n'y a pas eu de difficulté à ce que Fibre Excellence nous rejoigne dans nos exigences, donc là-dessus je pense qu'il y a un échange qui est possible. Que ce soit une matrice autre d'élevage, il n'y a pas de problème. Dans le PSE il n'est pas prévu d'aller prélever la production agricole. On n'en est pas à ce niveau-là, c'est simplement mettre en place la captation des particules qui tombent, à des endroits significatifs dont certains sont en bordure d'exploitation agricole ou des champs, parce que c'est représentatif du territoire.

Les évaporateurs, justement il y a la mise en demeure, c'est en effet un point très important. Ça a été décidé par Fibre Excellence, mis dans un arrêté préfectoral et ce n'est pas respecté donc l'article L171-8

du code de l'environnement nous impose de passer par une étape de mise en place avec un délai, et en effet, il y aura un suivi. Je vous l'ai dit, on ne lâchera pas Fibre Excellence sur ce sujet-là.

M. Chaudière : Pour l'événement du 7 juin 2024 et effectivement votre signalement des fumées. Donc en fait, on a eu un déclenchement des fours à chaux ce jour-là. On a fait une fiche G/P et effectivement on ne vous a pas fait de retour et c'est une faiblesse qu'on a identifiée. C'est à dire les retours simples à faire, c'est à dire on regarde les odeurs, nous sommes prêts en permanence pour faire un retour au téléphone tout de suite. Les réponses qui demandent plus de réflexion on n'a pas de suivi de comment on y répond et pour être sûr de faire des réponses on a intégré un autre suivi mensuel des demandes spécifiques des riverains pour être sûr de pas passer à côté d'une demande spécifique. Normalement on devrait, grâce à cet outil, ne plus passer à côté d'une réponse à une demande spécifique.

M. Regnier : Oui, je pense que ça serait bien parce que par rapport à ce sujet, moi la seule réponse que j'avais eue de votre part, c'était que non il n'y a pas de fumée jaune, c'était le soleil.

M. Chaudière : Non c'était le four à chaux ce jour-là, avec émission de poussière et arrêt de combustion des gaz odorants pendant quelques minutes.

M. Regnier : Donc ça change par rapport à ce qu'on à ce m'avait dit à l'époque. Moi, mais on m'avait répondu « non, il n'y a pas de souci, la couleur jaune c'est le soleil ».

M. Chaudière : Les poussières dans tous les cas ce n'est pas normal. C'est plus la couleur jaune qu'on n'explique pas, dans le sens où nous notre four à chaux on rentre des carbonates d'un côté, on sort de la chaux de l'autre. Il y a eu une émission de poussière quand le four à chaux s'est arrêté, on ne s'explique pas autrement la coloration observée.

M. Emeric : D'un côté, quand on vous signale un dysfonctionnement, c'est pour vous améliorer vous, et le souci de la sécurité de nos salariés et de tous ceux qui vivent autour de l'usine. Donc on est là quelque part pour vous aider et s'il vous plaît quoi, la moindre des choses, c'est de faire des retours, même si vous n'avez pas l'explication tout de suite. Mais je vous ai signalé le 7 juin, donc il y a bien eu un dysfonctionnement des évaporateurs et de la liqueur noire.

M. Chaudière : Du four à chaux oui. On a eu un manquement oui et on l'a bien pris en compte.

M. Emeric : Le mercure qui se promène dans la nappe phréatique ?

M. Chaudière : On ne le mesure pas dans nos piézomètres Nord et Sud, on n'a pas de mouvement d'arsenic qui sort de la nappe phréatique du site. Mais effectivement, il y a eu une activité qui utilisait de l'arsenic sur site je comprends. Mais on ne mesure pas de sortie d'arsenic. Par la nappe phréatique.

Mme Capdeillayre : Juste un petit mot peut être aussi pour le propriétaire qui n'est pas un propriétaire, mais qui est un actionnaire chez nous, qui effectivement a des billes un peu partout dans le monde et aussi chez Fibre Excellence Provence. Fibre Excellence Provence est un établissement qui est autonome avec des revenus et des investissements qui lui sont propres et on doit avoir des comptes à zéro. On n'a pas des rentrées d'argent par un propriétaire qui nous donnerait de l'argent tous les 6 mois. On a des fluctuations de marché où il peut y avoir des aides de fluctuations de marché et ça s'arrête là. Ce n'est pas un propriétaire qui nous renfloue.

M. Emeric : Ce que j'ai souligné, c'est que vous aviez l'initiative, une bonne initiative, de changer votre turbine et de mettre en place cette turbine biowatt. Bon, je rappelle que la turbine était des années 80 et qu'elle était obsolète, donc c'est dans la bonne direction. Et pour faire tourner cette turbine biowatt vous avez besoin de changer vos évaporateurs qui datent des années 80 et qui sont hors service. Donc ce que je ne comprends pas, en tant que chef d'entreprise, c'est pourquoi vous n'allez pas jusqu'au bout pour

l'installation de ces nouveaux évaporateurs, alors qu'il vous manque entre 4 et 12 M€. Par rapport à ce que cette turbine va pouvoir vous rapporter, produire comme électricité, dans un moment où l'électricité est très élevée donc permettez, je ne suis pas de votre métier, mais je suis un chef d'entreprise et je ne comprends pas. C'est pour ça que je pose la question. Si vous avez arrêté, c'est que vous n'aviez pas l'argent pour le terminer.

Mme Capdeillayre : Je vais faire un parallèle avec la maison, on peut avoir envie d'installer un poêle à bois et il y a un moment où entre payer sa facture et le poêle à bois, installer le poêle à bois ça coûte trop cher, donc on décale l'année d'après pour pouvoir à la fois payer les frais d'électricité et à la fois économiser pour pouvoir avoir le nouveau poêle à bois qui va durer lui des années. On arrive dans les mêmes conditions, en bon gestionnaire, on a été obligé de se dire, on le décale. C'est un projet qui est super important pour nous, prioritaire, engageant, sur lequel on a déjà financièrement été très engagé voilà et en fait ce projet, il va se finir, on continue à le faire. On a des raccordements, on en a besoin, c'est une volonté, on n'est pas d'accord sur la mise en demeure pour des raisons purement réglementaires et on se pliera aux décisions du tribunal. Maintenant la volonté de faire ces évaporateurs est restée intacte. On en a besoin.

M. Emeric : Vous me confortez dans mon analyse. Par contre sur les 17 M€ de déficit sur la production d'électricité, comment vous expliquez ça ?

M. De Gélis : Tous ces chiffres sont certifiés, ils sont conformes, ça dépend du prix du marché, ça dépend de tout un tas de choses, ça dépend de notre production d'électricité, donc par rapport à une année exceptionnelle peut être 2022-2023 quand il y a eu des prix qui sont montés à je ne sais plus combien de centaines et de centaines de milliers d'euros pour le mégawatt. C'est comme ça. Les chiffres sont bons et tout est certifié.

M. Emeric : Mais vous êtes passé de 10 M€ de bénéfices à 17 M€ de déficit ? C'est ce qu'on lit sur le bilan.

M. De Gélis : On regardera. On ne peut pas produire à perte c'est impossible.

Mme Lençlet : De toute façon, on n'est pas là pour parler du déficit de l'entreprise. On est là pour parler de l'impact environnemental de l'entreprise, même si ces sujets intéressent. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Quinto : Je suis secrétaire du CSE et élu au CSSCT, je suis aussi coordinateur aux projets au sein de l'entreprise. Je tenais à rappeler que nous, les représentants du personnel, sommes très soucieux de notre santé et celle des riverains et de nos familles également. Mon grand-père était agriculteur pendant plus de 30 ans à Tarascon. Donc nous veillons à ces chiffres qui vous sont présentés, ils nous sont présentés aussi mensuellement au CSE, au CSSCT trimestriellement. Nous sommes acteurs, nous n'avons cessé que de pousser notre actionnaire et notre direction à améliorer les conditions de travail et tout ce qui est environnemental parce que nous on est au sein de l'entreprise.

Et je vais quitter ma casquette d'élu pour celle de coordinateur des projets. Effectivement, en réunion à la sous-préfecture en septembre, j'avais dit qu'on travaillait sur le projet odeur, et que ce n'était pas si simple que ça et qu'on avait besoin de cabinets d'ingénierie pour avancer sur les sujets, parce que pour capter des odeurs, et on a des kilomètres de conduite dans l'usine, et pour identifier toutes les fuites, les réparer... on ne peut pas faire n'importe quoi avec tous les gaz parce que l'association de certains gaz peut provoquer des explosions ou d'autres nuisances. Mais on avance, les projets avancent.

En tant que représentant du personnel... Les salariés ne comprennent pas trop le système Atmosud, c'est pour ça que je vous posais la question, si ça reste toujours anonyme, les déclarations de plaintes d'odeur, de nuisance, de bruit, c'est toujours anonyme ?

M. Mathiot : Oui. Les signalements sont anonymisés, c'est à dire qu'effectivement, on ne demande pas un nom, un prénom, une adresse. Ils sont géolocalisés et sur un déclaratif.

M. Quinto : Ça reste subjectif pour l'ensemble des salariés puisqu'une personne peut se localiser n'importe où aujourd'hui avec tous les moyens à disposition.

M. Regnier : Alors, comme je l'ai déjà répété, on ne s'amuse pas à ça, ça prend du temps. Quand on le fait c'est qu'on est gêné, on ne fait pas une vendetta contre l'usine. Quand on signale, c'est qu'on est gênés par le bruit, par les odeurs.

M. Quinto : On est la voix ici tous les 4 des salariés, donc on remonte aussi les préoccupations des salariés. Et c'est sûr que si ce n'était pas anonyme pour nous, ça serait mieux aussi de travailler.

M. Mathiot : Une précision quand même. C'est anonyme c'est comme ça. Effectivement, la mise en place de cette captation du signalement des citoyens a été faite à un moment donné où nous avons fait des mesures sur le terrain avec de l'H2S notamment, qui est vraiment un composé qui vous trace clairement. De cette étude expérimentale au début où on croisait à la fois les déclaratifs des citoyens et des pics d'H2S, on avait vu une parfaite corrélation qui avait validé le fait que les citoyens, voilà, ne passent pas leur temps à se plaindre pour se plaindre, juste pour embêter qui que ce soit.

M. Quinto : Ce n'est pas ce que je suis en train de dire, je voulais simplement donner le sentiment que nous pouvions avoir, et c'est important pour vous de le savoir.

M. Mathiot : On l'a souvent entendu dire et on peut comprendre que vous questionniez sur cela. Moi, je me questionne plus du tout sur la validité du déclaratif et je suis même à dire qu'on minimise un peu. Le nombre de signalements dont je vous fais part est plus bas que la réalité parce que j'ai déjà vu que, au début de la discussion pas mal de gens sont venus me voir et j'ai pu le vérifier moi aussi, des fois il y a des difficultés à déclarer. Autrement dit, il y a des gens qui voudraient déclarer qui ne peuvent pas. On note nous tous, et les citoyens l'ont dit qu'on sent l'amélioration quand même. Donc vos efforts ne sont pas vains.

M. Quinto : Il est très compliqué de capter toutes les odeurs pour pouvoir les traiter. Le site fait quand même 3 km de circonférence.

M. Mathiot : Je parlais ce matin avant de venir en réunion et je rappelais à des gens qui me questionnaient qu'il y a longtemps de cela du côté de Martigues, nous vous sentions fréquemment, et on n'est plus dans ces moments-là, donc on a tous noté une grande amélioration. Après la difficulté de résoudre ce problème effectif, elle est réelle et pas que dans votre activité, également dans les activités pétrolières et autres ou quelques molécules suffisent à faire une gêne et peut être que vous ne la percevez pas à l'usine mais plus loin...

M. Quinto : On perçoit aussi beaucoup la SEDE à proximité du site.

Mme Capdeillayre : On prend vraiment l'outil SignalAir comme un outil, c'est à dire qu'on a vu sur la dernière CSS sur la prison on a dit OK s'il y a une personne qui fait une plainte, en fait c'est l'ensemble de la prison qui est gênée. On a un plan d'action qui est là pour réduire les odeurs, on est dans l'outil qui nous permet de nous dire « Ah, attention, il y a une gêne autour du site, à nous de trouver dans l'usine les moyens de prévenir ces gênes-là et de maintenir ce plan d'action ». Arthur vous l'a dit, un point de gagné, c'est un combat.

On a vu que 40%, c'était quand même 520 plaintes. Donc on a bien conscience que c'est une gêne, et notre objectif, c'est de baisser et de s'améliorer encore. On a baissé, ça veut dire que nos efforts payent mine de rien, mais ce n'est pas une fin en soi et vraiment notre objectif c'est 100%. On y travaille tous les jours au quotidien. On a des alertes qui sont données pour faire des tournées.

M. Quinto : Pour les alertes c'est à n'importe quelle heure, 24h/24 et 365j/365, dès qu'on a une alerte les responsables de secteur font immédiatement des tournées et dès qu'ils relèvent un problème le transmettent au service projet et au service aussi environnemental et c'est à partir de là qu'on essaye de trouver cette odeur pour trouver une solution pour améliorer le système.

M. Regnier : La dernière fois, vous m'aviez dit en sous-préfecture que vous étudiez la mise en place des capteurs d'odeurs autour de l'usine pour pouvoir détecter avant les riverains. Pouvez-vous nous parler de ce projet ?

Mme Capdeillayre : Ça fait partie des choses en interne qui nous permettent de prévenir des nuisances des riverains. Mais ça reste dans l'usine. Le but de cette détection est de pouvoir prévenir les nuisances avant qu'elles n'arrivent.

M. Regnier : C'est un projet ? C'est en place, ça fonctionne ?

Mme Capdeillayre : C'est un test.

M. Regnier : Juste en termes de communication, même si les signalements sur Atmosud sont anonymes, je pense que maintenant vous nous connaissez bien.

Nous on fait partie des personnes qui signalent, je me rappelle des dernières CSS que ça soit les discours des anciens directeurs ou de Monsieur Petreault qui disaient qu'il y avait un travail à faire envers les riverains pour mieux expliquer votre process quand par exemple on voit sur des nouvelles méthodologies que vous mettez en place pour suivre, très bien, mais là que vous nous dites bah non, il n'y a pas d'élevage dans le coin...

On est là, vous pouvez nous demander si vous ne savez pas, là moi je peux vous dire, je viens de vérifier, oui, il y en a un élevage d'ovins à moins de 2 km de l'usine et qui est là toute l'année. Il y a des chevaux qui sont présents aussi, il y a un élevage de bovins à 2,7 km. On reste ouvert, on est partie prenante, mais nous, on veut être aussi intégrés. C'est pour ça qu'on se déplace, qu'on signale. On sait que vous n'allez pas disparaître, on demande juste, vous vous améliorez on en est conscient, mais quand vous nous dites ça, on n'a pas l'impression d'être intégré à la démarche et quand on voit aussi des problèmes qui surviennent, nous on est toujours peut-être dans notre optique de riverains, mais on se dit « Qu'est-ce que fait l'usine ? ».

Pour rappel le 21 mai 2024, un parent d'élève m'appelle, ça faisait 3-4h que l'usine fonctionnait sans électrofiltre, les vents étaient en direction de l'école du Petit Castelet. Il a appelé l'usine pour justement signaler ça, pour lui c'est inacceptable avec des enfants en bas âge. C'étaient des conditions défavorables donc même si c'est 3-4 h, les questions se posent. Les enfants qu'est-ce qu'ils ont ressenti, quel était l'impact, pour nous, c'est inacceptable.

M. Valette : Alors moi je me réjouis effectivement de ce comité de suivi. On voit bien par rapport aux chiffres qui ont été présentés en 2020-2021, effectivement une très forte pollution, et l'on voit bien effectivement l'amélioration qui a été faite. Donc je pense qu'effectivement c'est grâce aussi à ce comité, je vous remercie, madame la sous-préfète, d'avoir pu le constituer. Pour autant au Petit Castelet, on a effectivement 200 enfants, maternelle et primaire. Nous principalement, ce sont les odeurs et le bruit. Donc les odeurs j'ai bien vu qu'il y avait la collecte des odeurs, des vapeurs, qui était faite, pour autant dès qu'on commence à sentir les odeurs dans l'école et que ça se met dans le bâtiment... avant que l'odeur se dégage des bâtiments, on en a pour 3-4 jours avant qu'il n'y ait plus d'odeur à l'intérieur du bâtiment. C'est pour ça qu'il faut vraiment faire un effort.

En ce qui concerne le bruit, c'est surtout sur la partie de l'entrée de l'école, là où vous avez mis en place des panneaux, qui sont utiles pour le côté visuel. Quand les parents rentrent dans l'école, ils ne voient plus effectivement l'usine et ça enlève un petit peu cette mauvaise image de l'usine vis-à-vis de l'école. Maintenant, c'est vrai que le bruit, il est assez important et je pense qu'effectivement ça vient davantage du problème des écorceurs plutôt de la mise en place des portes que vous avez faite au niveau des copeaux. Donc je pense qu'effectivement il y a un travail à faire au niveau de ce bruit qui est très lourd et qui pèse vraiment à l'entrée du bâtiment de l'école. Je vous remercie.

Mme Lenglet : Cela fait quelques temps qu'on a identifié effectivement les écorceurs comme la principale source de bruit, ça c'est certain. Il faut donc travailler sur ce sujet.

Côté élus, est-ce qu'il y a des expressions, Monsieur Bouillard ? Et puis, on clôturera, ce qui va permettre de vous libérer, parce qu'on arrive à 2 heures de réunion.

M Bouillard : Moi simplement je voudrais souligner la qualité de la présentation de l'exploitant, je l'ai fait l'an dernier. Je voudrais rappeler que toutes les normes européennes et nationales sont respectées, mais ensuite, il y a toujours du travail à faire et il y a toujours des avancées certainement à faire et Marcel tu l'as rappelé. Je voudrais dire qu'il est plus facile de détruire quand même les industries que de les construire et notamment une industrie comme celle-ci. En 2003, lorsque la Commune de Tarascon est rentrée dans l'intercommunalité, si nous avons aujourd'hui une attribution de compensation aussi importante pour la ville de Tarascon, qui nous permet d'investir de façon aussi significative, c'est bien parce que les bases d'imposition à la taxe professionnelle étaient élevées et que votre industrie avait à l'époque déjà beaucoup investi. Alors effectivement, il y a des industries qui sont vieillissantes, le plan d'investissement que votre actionnaire a accepté de mettre en place est quand même significatif, plus de 80 M€. Ce problème d'investissement qui est en cours, ça prend certainement un peu de retard, mais moi je voulais soulever quand même le côté positif de toutes les analyses que vous avez faites et qui sont corroborées par les contrôles de la DREAL.

Voilà, il faut un petit peu positiver tout cela, même si ce comité de suivi de site permet de rester attentif, et toutes les remarques qui ont été faites sur le côté associatif en particulier, sont bonnes à prendre et, l'outil Atmosud est aussi important, mais je veux quand même souligner que depuis de nombreuses années vous faites des efforts, qui sont importants et que la Commune de Tarascon vous en remercie. Maintenant il reste du chemin, j'espère que vous le ferez.

Mme Lenglet : On va tous essayer de s'améliorer. Nous, déjà pour avoir le compte rendu dans les délais et sur tous les envois des pièces et je le demande au Cyprès aussi, je pense qu'il faudra qu'on se mette en ordre de marche pour viser 10 jours avant de manière à ce que le Cyprès puisse vous les envoyer 8 jours avant. Effectivement au niveau communication, merci à l'exploitant de continuer ses informations. Je pense qu'il y a eu des progrès effectivement sur les remontées d'informations à la DREAL. Et effectivement, soyez toujours aussi attentifs vis-à-vis des riverains. Si vous avez un riverain à un moment donné qui a observé quelque chose, n'hésitez pas à faire un retour vers lui, demandez-lui son numéro de téléphone pour vous assurer que vous puissiez lui faire une réponse et un suivi. Je pense que c'est important et c'est faire preuve de considération aussi vis-à-vis de vos voisins.

N'oubliez pas non plus que vous avez effectivement un centre de détention pas très loin, je sais que vous avez eu une rencontre, je vous remercie, c'est important. Ils ne sont pas représentés aujourd'hui le centre de détention, mais bon on a des prisonniers, on a aussi des professionnels qui sont dans un milieu fermé, et donc qui subissent et qui ne peuvent pas se déplacer.

Merci de l'attention que vous prêtez à cet établissement.

On va être attentifs, l'inspection est là et il y aura de nouveaux contrôles. Sachez que l'État est partenaire. On se rencontre régulièrement, on échange et je vous remercie aussi pour la qualité des échanges que nous avons assez régulièrement.

Je pense qu'on aura des avancées. Merci aux associations de leur vigilance, c'est important pour faire progresser tout le monde

Merci en tout cas pour la qualité de nos échanges.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, Mme Lenglet clôture la CSS à 15h50.

La Présidente de la CSS



Cécile LENGLET
Sous-Préfète d'Arles